

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 26 septembre 2017**CP2017_09_21
id. 3486

L'an deux mille dix sept, le vingt six septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ
PLURIPROFESSIONNELLE À LA FRANÇAISE**

Par délibération du 3 mars 2009 et du 25 mars 2013, l'Assemblée départementale a adopté le principe de création d'un fonds départemental de soutien à la réalisation de maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP), sous réserve de leur « labellisation » par le comité régional de sélection des projets de MSP, et a donné délégation à la commission permanente pour mettre en œuvre cette nouvelle politique.

Le fonds peut être mobilisé en complément des aides allouées par le conseil régional, l'État et l'Europe, selon les modalités suivantes :

- maîtrise d'ouvrage assurée par une commune ou une structure intercommunale à fiscalité propre ;
- travaux d'investissement portant sur la création ou la réaffectation de bâtiment existant ;
- financement à hauteur de 25 % maximum du coût H.T. des travaux dans la limite de 150 000 € de subvention ;
- majoration de l'aide départementale à hauteur de 30 % du coût H.T. des travaux dans la limite de 200 000 € de subvention, pour les maisons de santé pluriprofessionnelle développant des collaborations avec les autres médecins installés sur le territoire sous forme de pôle de santé ;
- la subvention correspondante sera versée en annuités.

En application de cette délibération de principe, Monsieur le Président de la communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain sollicite une subvention départementale dans le cadre de la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Lafrançaise.

Le plan de financement de ce projet d'investissement, qui ressort à **1 395 361 € T.T.C.** s'établit comme suit :

Partenaires financiers	Interventions
ETAT contrat de ruralité	200 000,00 € (acquis) 100 000,00 € (sollicité)
conseil régional	105 000,00 € (acquis)
FEADER (LEADER)	200 000,00 € (sollicité)
conseil départemental - subvention en annuités	150 000,00 €
communauté de communes Côteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	640 361,00 €
TOTAL estimatif des travaux TTC	1 395 361,00 €

Un avis favorable du comité technique régional de l'ARS a été donné sur ce dossier le 29 septembre 2016, au regard notamment de la dynamique très favorable du territoire et de l'adhésion de l'ensemble des partenaires.

Enfin, la création de cette maison de santé pluriprofessionnelle est inscrite dans le programme opérationnel du contrat régional unique 2016 PETR Garonne Quercy Gascogne, validé par délibération de la commission permanente du conseil départemental du 19 décembre 2016.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis du comité technique régional du 29 septembre 2016,

Vu la délibération de la commission permanente du 19 décembre 2016 ci-dessus rappelée ;

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, selon les modalités susvisées, une subvention de 150 000 € versée en annuités à la communauté de communes Côteaux et Plaine du Pays Lafrançaisain pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Lafrançaise.

Adopté.

Madame Colette Jalaise ne prend pas part au vote.

Le Président,

Christian ASTRUC